

# LE CLIGNOTANT

JUILLET 2019

[www.cgtdouanes.fr](http://www.cgtdouanes.fr)

Numéro 2

## ÉDITORIAL

Certains aiment à caricaturer, parfois de façon outrancière, notre organisation syndicale. Inutile de rappeler les termes utilisés dernièrement. Alors tant pis, au risque de déplaire une nouvelle fois et de déranger, il nous paraît nécessaire, mais surtout loyal vis à vis de ceux qui nous accorde un certain crédit, d'une fois de plus mettre les pieds dans le plat et de dénoncer la formidable casse de la maison Douane qui semble programmée.

Nous avons interpellé, à l'occasion du CT Ile de France, Le président du CT, en lui demandant s'il évoluerait, à l'occasion de son passage à la BSITM, la pérennité de la mission sûreté qui conditionne l'existence de cette brigade. Il nous a affirmé qu'il n'était pas au courant d'un tel projet. Cependant, comme nous l'avons indiqué sur notre site, une réunion (peut-être pas si secrète que cela) aurait déterminé les emplois qui sont assujettis à cette mission, soit 468, la temporalité de son abandon, 2020, et les possibilités de reclassement de certains personnels par le biais de la création d'une brigade à Roissy pour ce qui concerne la région parisienne. Ces perspectives, si nous en parlons, font écho aux propos du DI et du DR d'Île de France qui n'ont cessé, lors du récent conflit, de nous marteler que celui-ci allait déboucher sur la perte de la mission sûreté. Ces propos, à l'occasion des négociations suite au conflit ont également été tenu au plus haut niveau (DG et ministre). Pour ce qui nous

concerne, nous pensons que le poids de certains lobbys, malheureusement, pèse beaucoup que la volonté de certains de nos cadres de défendre nos missions. Nous parlerons pas d'une majorité qui sont dans une logique carriériste et pour qui la douane est au mieux une étape et au pire un moyen...

Pour ceux qui nous gouvernent, cette saignée en terme d'emplois est très loin d'être suffisante.

Selon plusieurs sources, en effet certains de nos hauts cadres ne peuvent se résoudre à un tel démantèlement de la douane, la suppression de la mission fiscalité aurait été arbitré par le ministre Darmanin. Selon d'autres, syndicales, cela pourrait se chiffrer par 4000 suppressions d'emplois. Un transfert de missions vers la DG-FIP au nom d'une vision simple, simpliste, édictée et martelée par notre ministre : « la DGFIP doit s'occuper de la fiscalité, la douane des missions douanières. » Seules la TICPE et les droits de douanes seraient de nature à subsister. C'est faire bien peu de cas de la cohérence des missions douanières, dont le cœur de métier est la marchandise, ce qui fait écho à l'une de nos appellations non officielles : La police des marchandises. En effet, la fiscalité est inhérente à la marchandise, à la protection du consommateur, que ce soit par le respect des normes, des prohibitions, du droit intellectuel, de la protection de l'environnement ETC.

Si l'on rajoute à cela les quelques 600 emplois qui vont disparaître et qui sont liés aux recettes, le coup porté à notre administration est inédit et sans commune mesure avec le PSD, que l'on pourrait qualifier, malgré ses méfaits, de coup d'essais.

Alors oui, certain nous reprocheront d'être des porteurs de mauvaises nouvelles, à ceux-la nous répondons que nous sommes persuadé du bien fondé de nos missions, de la cohérence de notre organisation et des risques pour le consommateur que notre affaiblissement peut constituer, et que nous acceptons le risque d'être caricaturé, tant la douane doit être la priorité de tous les douaniers qui aiment et sont persuadés de l'utilité de leur métier.. A ceux-là qui nous moquent nous répondrons qu'un homme avertit en vaut deux, que rien n'est inéluctable, que les désastres annoncés, suppression de bureau, de brigades de Direction régionale, n'interviendront que si nous n'avons pas la volonté de nous rassembler, de nous mobiliser, au delà de nos appartenances ou de nos non appartenances syndicales.

Yann KERHERVE,  
Co-secrétaire de la section  
Interrégionale CGT Ile de France

# UNE DÉCISION QUI VAUT DE L'OR

**L**e 16 mai 2019, le Conseil Constitutionnel a statué sur les dispositions de l'article 104 du Projet de loi PACTE. Cet article a été jugé contraire à la constitution et sera donc retiré du projet de loi. Ce projet de réforme, soutenu par le Bureau Contributions indirectes de la Direction Générale (anciennement bureau F3) portait en son sein la fin des services de la Garantie et n'imposait plus le poinçon de fabricant sur l'ensemble des pièces en or, argent et platine.

La très grande majorité des professionnels du secteur de la bijouterie était vent debout contre cette loi, puisqu'elle impliquait, pour eux,

une augmentation des coûts de fabrication et un risque de concurrence accru.

Pour l'État, la suppression du poinçon impliquait une traçabilité plus difficile des produits du secteur, en cas de vol principalement, et ne permettait que de faire profiter à quelques très gros acteurs du secteur d'une loi refusée par le plus grand nombre.

Pour nous, SNAD-CGT, cette loi était celle de la fermeture des bureaux de la garantie et ce genre de mesures sera toujours dénoncée par notre syndicat.

C'est d'ailleurs grâce à l'implication de nos collègues adhérents à la CGT des bureaux de la garantie, qui ont rencontré des députés et des sénateurs pour leur expliquer l'importance de la suppression de cet article, que nos revendications ont été entendues.

Une nouvelle fois, la politique mortifère de la direction générale est désavouée. Mais combien faudra-t-il encore de rejets des propositions de loi qu'elle soutient, pour que nos têtes pensantes comprennent enfin, qu'elles nous emmènent collectivement droit dans le mur ?



# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ILE-DE-FRANCE

CRISE



**L**e 2 avril 2019, les adhérents de la section SNAD-CGT Ile de France ont été conviés à l'assemblée générale de la section dans les locaux de la CGT à Montreuil.

Après un long rapport introductif lors duquel on été rappelés les événements marquants de l'année précédente : les élections professionnelles, la mobilisation des douaniers en cours et les absences de réponse de la direction générale, le mouvement des gilets jaunes et son implication sur notre activité syndicale, mais aussi des

sujets d'anticipation, comme le projet de loi de transformation de la fonction publique, la réforme des retraites ou l'avenir des instances représentatives.

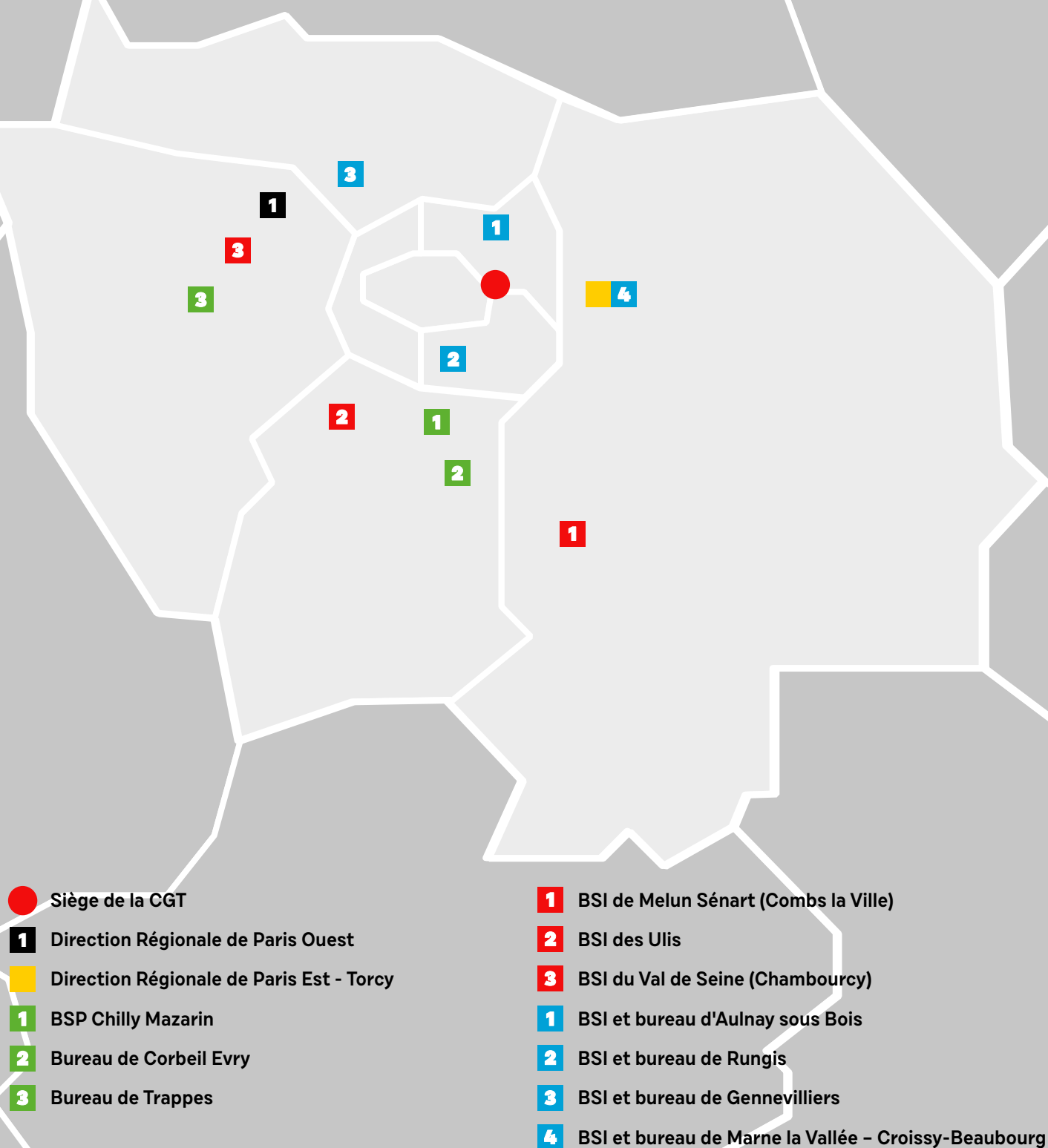
Les débats ont ensuite principalement porté sur la mobilisation des douaniers en Ile de France avec des questions et des propositions concernant les moyens d'action en Ile de France, tous services confondus.

Suite à ces discussions, les adhérents ont estimé que la mobilisation ne devait pas faiblir et qu'il

fallait continuer à multiplier les actions tant que l'administration n'accepterait pas de céder à nos revendications légitimes.

Parmi les membres du bureau interrégional Ile de France CGT, Virginie DJERBI et Yann KERHERVE ont été désignés comme co-secrétaires de section. Valérie BOUDJEMA assurera les fonctions de trésorière et Nicolas OUDIN celle de secrétaire administratif.

# LOCALISATION DES SERVICES FRANCILIENS



-  Siège de la CGT
-  Direction Générale
-  Direction interrégionale, Garantie, BSI Ferro
-  Vitalys – Direction régionale, bureau de Paris, BSI Nord
-  1 BSITM
-  2 BSI Sud



## A LA NICHE !

**L**es Equipes Maîtres Chiens ne sont pas des collègues ordinaires. Dans notre administration, un seul d'entre eux est véritablement considéré comme un collègue. Son auxiliaire canin, n'existe pas dans de nombreuses situations, alors qu'il est beaucoup plus qu'un simple outil.

Par exemple, l'administration refuse de prendre en compte la présence du chien lors des attributions de logement, alors que la douane recrute en priorité des animaux de grande taille, qui n'ont pas forcément vocation à survivre dans un petit F1 parisien. A l'inverse, quand un maître de chien part en congé, il est tenu de s'occu-

per de son animal. A priori, rien de surprenant, mais il faut savoir que les chiens ne sont pas acceptés dans toutes les locations. Il reste donc aux collègues plusieurs possibilités : changer de lieu de villégiature (souvent avec un surcoût), laisser l'animal à des proches, ou dans un chenil (à des tarifs prohibitifs). Le SNAD CGT a d'ailleurs envoyé un courrier à la DG sur ce sujet resté jusqu'à aujourd'hui sans réponse. Le Comité technique de Réseau sera pour nous l'occasion de remettre le sujet sur la table.

Or, on n'a jamais vu l'administration demander aux agents de trimballer avec eux leur matériel de travail pendant leurs congés, et en-

core moins à leurs frais. On imagine mal notre DI partir en vacances avec l'intégralité des ordinateurs, mobilier et dossiers de la rue Yves Toudic pour prendre quelques jours de congés.

Serait-il admis que les maître chiens laissent leurs animaux dans la cour de la direction pendant leurs congés pour pallier à ce manque de réflexion en amont?

L'administration doit enfin prendre en compte les situations particulières des agents et étudier une solution de logement temporaire acceptable pour ces agents à quatre pattes.



# RELOGEMENT DE LA BSITM : L'ARLÉSIENNE...



**L**ors d'une récente réunion de service dans les locaux de la BSITM, pendant le conflit le directeur interrégional nous avait assuré, qu'il travaillait à une solution de relogement des locaux dans les murs des hôpitaux Vidal ou Lariboisière qui sont à quelques dizaines de mètres des locaux actuels de la brigade. Qu'un crédit d'environ 1 million d'euros était doré et déjà disponible. Suite à cette annonce, qui n'a pas abouti, l'installation dans d'autres locaux avenue Jean-Jaurès, beaucoup plus éloignée, a été envisagée pour aboutir à un même résultat.

Nous ne méconnaissons pas les difficultés qu'il existe pour trouver des locaux adaptés, les procédures particulièrement complexes nécessaires pour aboutir à un résultat. Cependant, l'incertitude permanente quant au choix qui sera fait, est source de stress pour bon nombre d'agents car le choix qui

sera fait risque de compliquer sérieusement le quotidien des agents.

Ces complications seront multiples :

- Peut-on sérieusement envisager que des agents en uniforme vont circuler à pied sur plus d'un kilomètre dans un quartier où la délinquance est forte ? Autant leur mettre directement une cible dans le dos !
- Les agents pourront-ils faire le trajet en véhicule de service, mais dans ce cas, il faudra envisager d'étendre les heures de services en fonction des difficultés de transport dans le quartier, car on ne circule pas dans Paris comme sur une nationale de province et les retards dus à la circulation seront nombreux, sans compter les allers-retours pour récupérer un agent en retard.

Beaucoup de questions et bien peu de réponses, un peu comme sur la prise en charge du passe Navigo.

Ce sujet déjà bien épineux est de plus percuté par la pérennité de la mission sûreté pour laquelle nous avons les plus grandes craintes. Selon nos sources le ministre Darmanin aurait rendu son arbitrage et celui-ci va dans le sens d'un abandon de la mission. Les éléments que nous avons recueillis comptabilisent à 468 les emplois afférents à la sûreté et qui seraient perdus, cela à l'horizon 2020. La création d'une BSI supplémentaire à Roissy serait envisagée pour résorber les futurs sureffectifs parisiens. Décidément, le poids des lobbys et des intérêts particuliers semblent toujours prendre le pas sur l'intérêt général.



## BULLETIN D'ADHÉSION

NOM :

PRENOM :

BRANCHE : ☐ OP/CO ☐ SURV

RESIDENCE ADMINISTRATIVE :

GRADE :

INDICE :

EMAIL PRO. :  @douane.finances.gouv.fr

EMAIL PERSO :  @

FAIT À :  LE

SIGNATURE

Remettre ce bulletin à un camarade de la CGT ou par courrier à :  
SNAD-CGT, 263 rue de Paris, case 452, 93514, MONTREUIL CEDEX.  
Il existe aussi une version dématérialisée sur le site du SNAD :  
<https://www.cgtdouanes.fr/spip.php?page=adhesion>